



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/20 à 19 h 30

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 03/07/2020

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X			Stéphanie COUFOURIER	
Michel	MATHE	X			Mathieu GARNESSON	
Françoise	RADENEN		X			
François	GOHE	X				
Guyène	FREVAL	X				
François	CABOULET		X			
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU	X				X
Philippe	DAGALLIER	X				
Sandrine	MENAGER		X			
Frédéric	VAUSSY	X				
Christophe	KERSPERN		X			
Natacha	LECOQC		X			
Emmanuelle	BERNET		X			
Amélie	PROD'HOMME	X				
Sophie	LEFEBVRE		X			
Dany	MUEL	X				
Stéphanie	COUFOURIER		X			
Audrey	DURAND		X			
Mathieu	GARNESSON		X			
		9	10		2	1

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Aux termes de l'articles 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé une Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ayant pour seule et unique mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées et correspondant aux compétences dévolues.

Ces évaluations qui pourront être retenues par le conseil communautaire dans le cadre de l'évolution des Attributions de Compensations (AC) des communes membres.

La CLECT est composée d'un représentant par commune membre y compris les communes nouvelles conformément à la délibération de la CC Roumois Seine CC/AG/52-2017 du 22 février 2017.

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu la délibération de la CC Roumois Seine CC/AG/52-2017 du 22 février 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M. François GOHE comme représentant de la commune au sein de la CLECT »

La séance est levée à 20h00.